



Groupe Permanent d'Experts (GPE) pour la Peste Porcine Africaine (PPA)  
Cadre Mondial pour le contrôle progressif des Maladies Animales Transfrontalières (GF-TADs)  
Volet Afrique.

## La Déclaration de Lomé sur l'usage de vaccines contre la Peste porcine africaine (PPA) en Afrique.

À l'issue de la cinquième réunion du *Groupe permanent d'experts* (GPE) sur la *peste porcine africaine* (PPA) du pour le contrôle progressif des Maladies Animales Transfrontalières, volet Afrique (GF-TADs Afrique), consacrée aux vaccins et à la vaccination, qui s'est tenue à Lomé, au Togo, le 14 octobre 2025, les Membres du GPE sur la PPA ont délibéré et convenu de ce qui suit :

### Reconnaissant que :

- a) Il n'existe actuellement aucun vaccin contre la PPA qui répond pleinement aux normes internationales de l'OMSA en matière de sécurité, d'efficacité, de pureté et d'autorisation préalable ;
- b) Les vaccins compatibles avec le test DIVA (*différenciation des animaux infectés et des animaux vaccinés*) et les vaccins de nouvelle génération sont essentiels pour la traçabilité, la sécurité et la protection à long terme. Aucun des vaccins actuellement homologués ne dispose de la capacité d'effectuer le test DIVA, ce qui complique la surveillance et le contrôle de la maladie après la vaccination.
- c) Toute utilisation future du vaccin candidat devrait être fondée sur une évaluation approfondie des risques et des avantages, tenant compte de toutes les caractéristiques de sécurité et d'efficacité ainsi que les scénarios de vaccination envisagés.
- d) L'efficacité de la vaccination devrait être évaluée sur la base des performances observées sur le terrain et, de préférence, avec la participation d'institutions techniques indépendantes.
- e) Les *vaccins vivants atténués* (VVA) sont actuellement les vaccins candidats les plus prometteurs contre la PPA, offrant une forte protection contre les souches homologues, mais présentant une protection croisée très limitée contre les variants génétiquement distincts.
- f) Tous les vaccins actuellement homologués sont basés sur le génotype II, alors que la région africaine abrite 24 génotypes distincts.
- g) Les risques de réversion vers la virulence et de recombinaison sont réels et documentés, et peuvent avoir un impact aux niveaux continental et mondial. La surveillance sur le terrain et la surveillance génomique, conformément aux normes internationales, sont essentielles pour détecter et atténuer ces risques.

## **Les Membres du GPE pour la PPA recommandent vivement:**

### **a) Les Pays / Etats Membres en Afrique**

#### **▪ À ce jour (octobre 2025):**

- à garantir une évaluation appropriée de tout nouveau vaccin par l'intermédiaire de l'UA-PANVAC, sur la base des normes de l'OMSA, avant d'accorder toute autorisation (de mise sur le marché) pour son utilisation ou sa distribution.
- à faire preuve de vigilance et à ne pas importer de vaccins contre la PPA, ni de procéder à des vaccinations, car les vaccins commerciaux actuellement disponibles ne sont ni sûrs, ni efficaces contre les génotypes circulant dans la région.

#### **▪ au fur et à mesure que les vaccins contre la PPA deviennent disponibles:**

- Les Pays/États Membres doivent surveiller et veiller à ce que seuls les vaccins enregistrés pour utilisation et conformes aux normes de l'OMSA sont utilisés sur leur territoire.
- Les Pays/États Membres doivent veiller à mettre en place des mécanismes d'évaluation sur le terrain et de surveillance de la vaccination basés sur les orientations fournies par l'UA-BIRA, l'UA-PANVAC, la FAO et l'OMSA, et s'abstenir de procéder à de telles évaluations tant que ces directives régionales et internationales ne sont pas disponibles.
- Les Pays/États Membres doivent noter que la vaccination peut être contre-productive dans les environnements où la biosécurité est insuffisante (ce qui augmente le risque de circulation du virus et nuit à la fiabilité des données) et en l'absence de populations porcines non traçables.
- Les Pays/États Membres doivent veiller à ce que les stratégies de vaccination complètent, et ne doivent pas remplacer, les mesures rigoureuses de biosécurité et autres mesures complémentaires de lutte contre la PPA. La mise en œuvre nécessite des zones de vaccination contrôlées et une surveillance stricte par les Autorités vétérinaires.
- Les autorités vétérinaires des Pays/États Membres doivent superviser les vaccinations, en se basant sur les connaissances relatives à la propagation de la PPA et au séquençage du virus de la PPA.
- Les Pays/États Membres doivent mettre en œuvre des programmes de contrôle officiels bien définis plutôt que des vaccinations à titre volontaire sans surveillance des autorités. La vaccination doit compléter les stratégies de contrôle actuelles.

### **b) UA-PANVAC**

- Collaborer avec les Pays/États Membres afin de confirmer qu'aucun vaccin contre la PPA ne circule de manière frauduleuse ou non autorisée dans les pays.

**c) UA-BIRA, UA-PANVAC, FAO et OMSA**

- Continuer à soutenir la recherche sur le développement d'un vaccin contre la PPA en Afrique.
- Continuer à sensibiliser les pays africains aux préoccupations liées à l'importation en Afrique des vaccins actuellement disponibles.

**d) Volet Afrique du GARA (GARA Africa Chapter, GAC)**

- Répertorier les génotypes de la PPA partout en Afrique afin d'orienter le développement et la sélection des vaccins.

**e) ILRI**

- Poursuivre les recherches sur leur vaccin candidat contre la PPA de génotype IX et mener des études de protection croisée contre d'autres génotypes.

Adopté et approuvé le 14 octobre 2025 à Lomé, Togo

Huyam Salih



Présidente  
Comité de pilotage régional  
GF-TADs Afrique

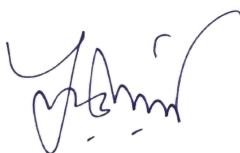
Directrice  
Bureau interafricain des  
ressources animales  
Union Africaine

Charles Bodjo



Directeur  
Centre panafricain des vaccins  
vétérinaires  
PANVAC  
Union Africaine

Mohammed Shamsuddin



Vice Président  
Comité de pilotage régional  
GF-TADs Afrique

Chargé régional principal de la  
production et de la santé  
animales  
Bureau régional pour l'Afrique  
Organisation des Nations unies  
pour l'alimentation et  
l'agriculture

Mbargou Lô



Vice Président  
Comité de pilotage régional  
GF-TADs Afrique

Directeur des Services  
Vétérinaires et Délégué OMSA  
Sénégal  
Membre du Conseil  
Organisation mondiale de la  
santé animale

Karim Tounkara



Secrétaire régional  
GF-TADs Afrique

Représentant régional  
Organisation mondiale de la  
santé animale